

SAINT-LAURENT-L'ABBAYE/SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN Une lettre ouverte est en cours d'écriture par les élus

Vent debout contre le projet éolien



VENTS DE LOIRE. Le promoteur entend implanter huit éoliennes de 180 m de haut sur le parc éolien, situé sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye. photo fred lonjon

Mathilde Thomas

Suite à l'enquête publique complémentaire au sujet du projet éolien Vents de Loire, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, assorti de réserves.

Le commissaire enquêteur, Yves Gallois, vient de rendre un avis favorable suite à l'enquête publique complémentaire qui a été ouverte, du 1^{er} septembre au 16 septembre, au sujet de l'installation de huit éoliennes de 180 m de haut sur le parc éolien Vents de Loire, situé sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye. Il émet toutefois

trois réserves, demandant une étude plus approfondie du sol, un nouveau calcul du bilan carbone de la construction au démantèlement, et l'assurance qu'un raccordement est bien possible au poste électrique.

L'inscription de Sancerre à l'Unesco est en jeu

Pendant les deux semaines d'enquête, 72 observations ont été déposées. Parmi elles, celle de la sénatrice de la Nièvre Nadia Sollogoub, qui s'oppose à ce projet. Elle est « convaincue que la carte d'implantation des éoliennes est désormais totalement déconnectée de la carte des vents. Les éoliennes sont des projets commerciaux qui sont développés là où les communes sont pauvres. »

Même contestation de la part de la députée Perrine Goulet qui réitère son désaccord, comme en 2017, lors de l'enquête publique, et rappelle que lors du Grand débat en 2019, pendant une réunion sur le thème de la transition écologique, « tous les acteurs locaux avaient été unanimes quant à la nécessité d'implanter des moyens de productions d'énergies renouvelables dans le bassin de vie, mais pas de parcs éoliens en raison des nombreuses contraintes territoriales ».

La parlementaire s'interroge « sur une telle obstination qui persiste depuis 2017 pour un nouveau projet éolien dans le secteur de Cosne, alors que tous les acteurs locaux avaient déjà manifesté leur désaccord à l'époque ».

La grogne monte également sur l'autre rive. Laurent Pabiot, le maire de Sancerre et président de la Communauté de communes Pays-Fort Sancerrois Val de Loire, pense qu'un « tel projet aurait un impact non négligeable sur la qualité paysagère et compromettrait les chances d'inscription du Sancerrois au patrimoine mondial de l'Unesco. Il porterait un coup d'arrêt aux démarches de valorisation et de préservation du territoire ». Les élus sancerrois ont même décidé d'écrire à l'animateur de télévision Stéphane Bern, défenseur du patrimoine et attaché aux cités de caractère comme Sancerre, qui a été élue Village préféré des Français 2021.

Nadia Sollogoub, Perrine Goulet, Laurent Pabiot, Sylvain Cointat pour Cœur de Loire ne sont pas les seuls élus à s'opposer véhément au projet.

Avec d'autres collègues, ils préparent une lettre publique qu'ils vont remettre en main propre au préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, et au sous-préfet, Christophe Hurault. Car, comme le rappelle Peter Hazelzet, le vice-président de l'association qui s'oppose au projet, les Robins des mâts, « il doit décider s'il renouvelle, apporte des réserves ou refuse l'autorisation au regard des nouvelles données ». Joël Mathurin, le préfet de la Nièvre à l'époque, avait donné son aval, avant que le tribunal administratif de Dijon ne demande une enquête complémentaire.

« En France, les projets sont arrêtés soit pour des problèmes de procédure comme actuellement ou pour des raisons techniques. Ce que pensent les citoyens, cela ne rentre pas en compte », regrette Quentin David, président des Robins des Mâts. « Les élus contestent aussi le projet et ils ne sont pas entendus. Cela finit par donner l'impression que les décisions sont prises en haut et qu'on impose aux ruraux quelque chose dont ils ne veulent pas. »

Des oppositions plus fortes qu'en 2017

« Les oppositions sont encore plus fortes qu'en 2017 », note Peter Hazelzet. « Il y a quatre ans de plus. On a plus de recul pour savoir ce que représente l'éolien pour le territoire. À Clamecy, c'est une catastrophe financière. À Pougny, ce n'est pas probant du tout. Et, outre le massacre paysager, il y a l'inscription de Sancerre à l'Unesco qui est en jeu. Les gens réfléchissent un peu plus et contrairement à 2017, tous les politiques, de n'importe quel bord, sont unanimes pour se prononcer contre. »

Si Daniel Barnier donne son feu vert, les Robins des Mâts savent d'ores et déjà qu'ils feront appel. À l'inverse, s'il y a revirement de situation, les opposants attendent de voir « si le promoteur abandonnera le projet ou fera appel. La société a été vendue à une société coréenne », rappellent-ils.